

FORMATION INITIALE CONSEIL SOCIAL ET ECONOMIQUE / SANTE SECURITE & CONDITIONS DE TRAVAIL

Le cadre règlementaire

La formation initiale des membres du Conseil Social et Economique est régie par un **volet de formation en « santé, sécurité et conditions de travail »**, régi par l'article R. 2315-9 du Code du Travail. Ce dernier a pour objet :

- « 1°: de développer leur aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et leur capacité d'analyse des conditions de travail,
- 2 : de les initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail. »

La présente formation intègre ce volet.

Depuis le 31 mars 2022

L'article L2315-18 applicable au 31 Mars 2022 modifie la **durée de formation des membres du CSE/CCST** :

- La formation est d'une durée minimale de cinq jours lors du premier mandat des membres de la délégation du personnel.
- En cas de renouvellement de ce mandat, la formation est d'une durée minimale :
 - o 1° De trois jours pour chaque membre de la délégation du personnel, quelle que soit la taille de l'entreprise ;
 - o 2° De cinq jours pour les membres de la commission santé, sécurité et conditions de travail dans les entreprises d'au moins trois cents salariés.

Notre approche

GALATA Organisation est un organisme de formation agréé par la DREETS Bretagne à dispenser la formation aux membres du CSE.

Le programme de formation proposé **est personnalisé à vos besoins et secteurs d'activité**. Il allie **apports fondamentaux** et **apports d'outils pratiques** pouvant être utilisés directement par le **CSE**. **Plusieurs exercices, travaux sur cas concrets et mises en situation sur site sont réalisés.**

INTERVENANT :

Monsieur Yann NICOLAS-NICOLAZ (ou profil équivalent), Formateur/Consultant spécialisé en santé/sécurité du personnel, Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP), chargé de veille réglementaire et de la prévention des risques psychosociaux, enregistré auprès de la DREETS Bretagne en tant que formateur CSE pour GALATA Organisation.

Dispositions d'accessibilité : En cas de situation de handicap, veuillez nous consulter pour étudier ensemble la faisabilité et l'adaptation de l'action de formation.

PROGRAMME DE FORMATION (5 jours)

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- **Maîtriser les rôles, missions et fonctionnement du CSSCT au sein du CSE**
- **Comprendre le cadre réglementaire en Santé / Sécurité et conditions de travail**
- **Savoir identifier les différents risques exposant les salariés**
- **Développer sa capacité à assurer et promouvoir la fonction santé/sécurité au travail**
- **Se familiariser avec les moyens et outils à disposition du CSE dans le cadre de sa mission (en matière de santé et sécurité au travail)**

PUBLIC CONCERNE :

- ▶ Nouveaux membres CSE élus

PRE-REQUIS :

- ▶ Être membre acteur de la vie CSE

FORMATS :

- ▶ Interentreprises : 1400 € HT/stagiaire
- ▶ Intra – nous consulter pour plus d’infos

DUREE ET HORAIRES :

- ▶ 5 jours soit 35 heures (Durée fractionnable)
- ▶ Horaires : de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30 (aménagement possible si besoin)

LIEU :

- ▶ Site client ou locaux GALATA

MOYENS PEDAGOGIQUES :

- Méthodes pédagogiques :
Formation dynamique et ludique – alternance d’exposés théoriques et d’application sur cas pratiques (Exercices d’analyse, Travail collectif et/ou individuel sur cas concrets issus de l’entreprise, QCM,...)
Ateliers pratiques avec visite sur site
- Moyens technique :
Support remis au stagiaire
Paper board
- Dispositions d’accueil nécessaires : Salle de formation, moyens de projection

DISPOSITIF DE SUIVI DU PROGRAMME ET D’APPRECIATION DES RESULTATS

Feuilles d’émargement - QCM - Evaluation à l’issue de la formation – Attestation de formation précisant si les connaissances/compétences transmises lors de la formation sont acquises.

CONTENU

Jour 1

- ▶ **Tour de table - Rappel des objectifs – Présentation du déroulé de la formation**

Module A : Comprendre le fonctionnement du CSE

Re-situer les règles sur le fonctionnement et sur l'organisation du CSE

1- Préambule : Questionnaire d'autodiagnostic SSCT

2- CSE : définition et champ d'application

- Les origines ? la transition des CHSCT/DP/CE vers le CSE ? pourquoi un CSE ?
- Les références réglementaires (évolutions de la loi d'août 2021) et le champ d'application
- Les modes de financement, le budget de fonctionnement, la BDESE (Base de Données Économiques et Sociales et Environnementales)

3- Fonctionnement, rôles et missions

- Le règlement intérieur
- La composition du bureau du CSE
- Les missions et responsabilités
- Missions (de contrôles et d'études), moyens du CSE
- Les spécificités des CSE des entreprises en fonction de leur effectif
- Le fonctionnement pratique du CSE (réunions préparatoires, séances du comité, ordres du jour, rédaction des PV, délit d'entrave, règlement intérieur du CSE, ...)

Module B : Santé / Sécurité et conditions de travail : renforcer ses bases réglementaires

Connaître les différents acteurs de la prévention
Identifier les sources réglementaires CSSCT à disposition des membres du CSE
Savoir lire et analyser les textes réglementaires applicables à la société
Être capable d'identifier les écarts et les traduire en plans d'actions pour le CSE

4- La réglementation santé/sécurité et conditions de travail

- La structure de la réglementation française et européenne
- Les différentes sources législatives et réglementaires
- Les principaux textes réglementaires et obligations

Jour 2

4- La réglementation santé/sécurité et conditions de travail (suite)

- Les risques psychosociaux/stress et la pénibilité – Comment appréhender ces risques (identifier les facteurs de risques en lien avec l'évaluation des risques professionnels/apprécier l'exposition en fonction des seuils/mettre en place et suivre les actions...)
- Le personnel handicapé/Les jeunes travailleurs/l'égalité hommes-femmes...
- La lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dans les entreprises de plus de 250 salariés (référent, actions de sensibilisation et de formation,
- Les commissions spécifiques des entreprises de plus de 300 salariés
- Bilan sur les informations et documents SST accessibles aux membres du CSE. (lien avec le livret du stagiaire détaillant les principaux textes)
- Comment identifier les écarts réglementaires et les transcrire en plan d'actions : cas pratique

5- Réglementation santé/sécurité et conditions de travail

- Les principaux textes
- La pénibilité
- Identification des écarts
- Les risques encourus

6- Collaboration des acteurs de la prévention - Connaître et comprendre les activités des différents acteurs

- La direction
- La personne désignée responsable de la sécurité dans l'entreprise

- L'inspection du travail
- La médecine du travail
- Le service prévention de la CARSAT
- Les IPRP (Intervenants en Prévention des Risques Professionnels)...

7- Le rôle d'appui du CSE

- Comment dialoguer avec la direction
- L'assistance aux salariés
- Les droits d'alerte
- Collaboration avec les instances externes

8- Les réunions : comprendre leur organisation

- Préparation
- Animation
- Après réunion

Module C : Assurer et promouvoir la fonction santé/sécurité au travail

Savoir où trouver les informations réglementaires au sein de l'entreprise

9- Sources d'informations dans l'entreprise

- Les différents registres réglementaires
- Les vérifications obligatoires
- Le suivi des rapports

Jour 3

Module D : Les moyens des élus pour les entreprises de plus de 50 salariés

Savoir identifier et utiliser les moyens à disposition pour mener à bien la mission

10- Les moyens

- Moyens financiers
- Moyens matériels
- Moyens humains

Module E : Santé, sécurité et conditions de travail : identification et analyses des risques

Savoir identifier les principaux textes liés à la santé/sécurité au travail

11- Analyse des risques professionnels et prévention – Comment réaliser une identification des risques et savoir l'analyser

- Notions de danger, dommage et risque, inventaire et évaluation de risques
- Les principaux risques professionnels et les outils à utiliser pour les identifier dans l'entreprise, moyens généraux de prévention associés
 - Appréhender les projets/changements/modifications dans l'entreprise en matière de SST. Les règles de communication/consultation interne/externe,
 - L'ergonomie - Le poste de travail, implantation et environnement
 - Les risques Chimiques/l'éclairage/la ventilation/le bruit/risques psychosociaux...
 - Repérer les risques et savoir les analyser en lien avec la réglementation applicable (seuils d'exposition...),
- L'environnement du travail

Jour 4

Module F : Santé, sécurité et conditions de travail : identification et analyses des risques

Être capable de réaliser une identification des risques et savoir l'analyser

11- Analyse des risques professionnels et prévention – (suite)

- Les principaux risques professionnels et les outils à utiliser pour les identifier dans l'entreprise, moyens généraux de prévention associés (suite)
- Mettre à jour l'évaluation des risques professionnels

Module G : Les démarches de préventions et d'analyses : les outils

Maitriser les fondements et savoir intervenir

12- Les accidents du travail, les constats de danger grave et imminent

- Différents types d'accidents, causalité, mécanismes et facteurs de risques
- Les maladies professionnelles
- Responsabilités, conséquences, procédure d'alerte
- Analyse d'accident / maladie (enquête, diagramme causes/effets, arbre des causes...)

Jour 5

Module G : Les démarches de préventions et d'analyses : les outils (suite)

Maitriser les fondements et savoir intervenir

13- Les outils de prévention et de maitrise des entreprises extérieures

- Maitrise des entreprises extérieures
- Plan de prévention
- Protocole sécurité
- Permis feux

14- Visite d'inspection : Contribuer à la prévention et l'amélioration des conditions de travail

- Préparation de la visite
- Visite des locaux sur une thématique
- Restitution de la visite
- Mise à jour du document unique

▶ **Bilan de la formation**

- Questions/réponses**
- Evaluation des acquis de la formation**
- Evaluation de la formation**